

APPELS D'OFFRE

Sélection du prestataire

Après réception de la proposition des prestataires, la sélection se fait de la manière suivante :

2 critères de sélection : la structure et la proposition

- La structure traite les points sur l'expérience du prestataire
- La proposition se décompose sur la forme et le fonds

Répartition en pourcentage

<u>LA STRUCTURE</u>	<u>37.50%</u>
- Expérience du prestataire	37.50%
<u>LA PROPOSITION</u>	<u>62.50%</u>
- La forme	12.50%
- Le fonds	50.00%

Cette action est cofinancée par :

